



SAINT-AUGUSTIN

DESCRIPTION

L'établissement de Saint-Augustin comprend le bloc A, la parcelle 1 du bloc 197, ainsi que les blocs 201 et 202, selon l'arpentage primitif du canton de Verrazzano.

Superficie : environ 3 hectares.

LOCALISATION

Cet établissement est situé sur la rive ouest de la rivière Saint-Augustin, à 550 kilomètres au nord-est de Sept-Îles.

HISTORIQUE FONCIER

4 juin 1971

Lettre du ministère québécois des Terres et Forêts qui autorise le gouvernement du Canada à construire des habitations pour les Indiens de Saint-Augustin.

27 juillet 1987 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 114744

Changement de nom de la bande de Saint-Augustin, qui devient la " bande montagnaise de Pakua Shipi ".

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

Comme cet établissement est sous contrôle provincial, les terrains nécessaires pour répondre aux besoins des Indiens sont arpentés selon les directives de la province et mis à la disposition du fédéral en vertu de la lettre d'autorisation de 1971. Des négociations sont en cours avec le Québec pour créer à cet endroit une nouvelle réserve, conformément à ce qui avait été planifié durant l'année financière 1998-1999.